

Compte rendu

Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2023 – 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Edwige PERINET, France COSTA-TORRO, Maires adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT, Jacqueline HOUGHTON, Bertrand LADUNE, Vincent ARNAUD.

Absents excusés :

Guy LEPREVOST a donné pouvoir à Annie POISSON,
Jean-Pierre LEQUERTIER a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Yveline BONNET a donné pouvoir à France COSTA-TORRO,
Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Gilbert CHODORGE,
Yannis GIRARD a donné pouvoir à Jacqueline HOUGHTON,
Catherine POT a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,
Julie MESNIL a donné pouvoir à Vincent ARNAUD,
Cédric ASSELINE, Marie-José NAGLE.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Annie POISSON est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription de trois questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité – Eglise du Bourg
- Déclassement de matériel
- Réorganisation de la présence postale sur la commune.

Informations :

Monsieur le Maire donne quelques informations. Les deux questions transmises par Bertrand LADUNE seront évoquées en fin de séance.

CARTERET AUTO RETRO les 13 et 14 mai 2023 :

Gros succès, les organisateurs ont estimé environ 7000 visiteurs sur site. Pour l'ACO, (Automobile Club de l'Ouest), c'est le seul rassemblement qu'ils organisent sur 2 jours. Ils sont très satisfaits de cette 6^{ème} édition.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux organisateurs, aux exposants, aux partenaires, aux élus et aux services municipaux pour cette belle manifestation, la première de

la saison qui annonce une saison où la fréquentation touristique est estimée plus forte encore qu'en 2022, selon les indicateurs des réservations sur le territoire.

Bertrand LADUNE précise en effet qu'au niveau régional, il a pu lire que la fréquentation était déjà supérieure de plus de 13% pour le mois d'avril.

Installation d'un poulailler municipal :

L'idée est venue de plusieurs habitants. Monsieur le Maire a donc chargé les Services Techniques pour cette installation. Celle-ci est faite depuis vendredi dernier à côté de la salle omnisports.

L'inauguration s'est faite en présence des enfants de l'école, charmés par les trois poules, lundi après-midi.



Monsieur le Maire rappelle également qu'en 2025 les conditions de tri vont changer puisque la loi sur la transition énergétique imposera à tous les particuliers le tri des biodéchets à la source. C'est une bonne solution pour les habitants des centres-bourgs de Barneville et de Carteret qui n'ont pas la possibilité d'installer un composteur. Ils pourront nourrir ces poules avec leurs déchets et profiter en retour des œufs. Pour l'instant ces petites poules, trop jeunes, ne pondent pas encore.

Les services municipaux s'occupent d'ouvrir et de fermer le poulailler hors de leurs heures de travail.

A quelques interrogations sur la présence de rats, Monsieur le Maire rappelle que la commune a un contrat de dératisation. Un article détaillé est prévu dans le prochain Bulletin Municipal où une recette pour répulsif à rats est indiquée.

Enquête publique sur les dragages du port :

Monsieur le Maire informe que la Commissaire Enquêteur a transmis son rapport et ses conclusions pour les dragages du port.

Il lit les conclusions :

« ... j'émet un avis favorable sur le projet de dragage du port départemental et du chenal de Barneville-Carteret et les travaux de rechargement en sable de cinq plages de Barneville-Carteret.

Cet avis est assorti de la recommandation suivante :

Renforcer les mesures de suivi sur des stations supplémentaires concernées par des habitats rocheux à laminaires et s'assurer ainsi de l'impact limité des rejets. »

Bertrand LADUNE précise que dans la présentation, il est indiqué que certains tronçons de la « tuyauterie » seront enterrés, notamment pour les accès aux parkings, et c'est une bonne chose.

Pour lui, le projet de ressuyage sur le terrain des grèves a été évacué un peu trop rapidement, car le Préfet, selon ce qu'il a compris a relevé les réserves du GRAPE sur cette solution.

Monsieur le Maire lui répond qu'en fait, ce sont les services de l'Etat : DDTM et DREAL qui ont évacué cette solution, qui était pourtant la bonne, car la digue des terrains des Grèves n'est pas classée « GEMAPI » et qu'elle est située en zone rouge du PPRL et qu'à ce titre, il est impossible, dans le règlement, de changer la nature du sol. Le Préfet a juste autorisé une seule fois, un amendement agricole pour les sédiments déposés en 2009 sur la parcelle ZD72.

Il précise que si cette digue avait été classée GEMAPI, les sédiments auraient pu être déposés en confortement. Cependant le Cotentin, compétent, ne souhaite pas inclure cette digue dans la GEMAPI au motif qu'elle ne protège aucune habitation. Cette explication avait déjà été donnée lors de conseils municipaux précédents.

Bertrand LADUNE note que c'est dommage que pour une simple question administrative, la solution de ressuyage n'ait pas été retenue, et que 60 000m³ seront rejetés tous les 9 ans... C'est une question de bon sens.

Monsieur le Maire précise que les 60 000m³ évoqués sont un maximum, rien ne prouve que ce volume soit atteint. C'est une précaution pour les autorisations administratives. Il en est de même pour le volume indiqué du banc de sable à extraire à l'entrée du chenal qui est de 45 000m³. En effet, la dernière extraction était de 30 000m³.

Remerciements de Monsieur et Madame Jean-Paul DUBOST à la Municipalité pour l'aboutissement de la vente de leur ancien garage rue Guillaume le Conquérant.

Remerciements de la Municipalité à l'ancienne association de jumelage « Jersey-Guernesey », récemment dissoute qui a fait don du solde de son compte au CCAS pour un montant de 2 740€.

Vincent ARNAUD demande pourquoi cette association est dissoute ? Edwige PERINET, Adjointe en charge des associations demande à Monsieur JOURDAM, membre de cette association et présent dans la salle s'il veut bien répondre ?

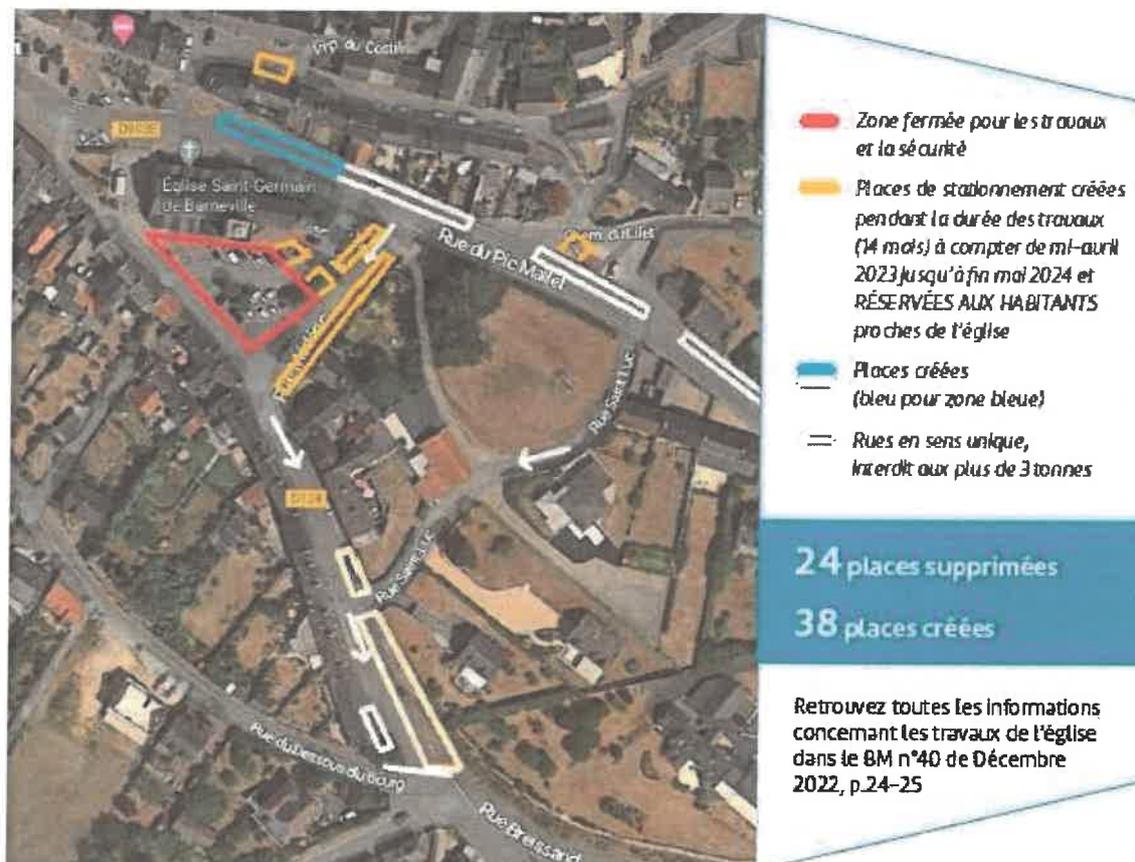
Monsieur JOURDAM a précisé le manque d'intérêt des habitants pour ce jumelage et le manque de jeunes adhérents. La moyenne d'âge du bureau de l'association est élevée et la majorité des membres a donc décidé la dissolution à la majorité.

Point sur le stationnement sur les parkings de l'Eglise du Bourg pendant les travaux :

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions, sur le stationnement mis en place, en accord avec les habitants suite à 2 réunions sur place et présente le plan ci-dessous :

STATIONNEMENT PENDANT LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Les travaux de l'église débuteront par l'extérieur.
En concertation avec les riverains, de nouvelles places de stationnement ont été créées.
L'office est donc maintenue dans l'église de Barneville jusque début septembre.



Les places jaunes seront réservées pour les riverains qui n'ont ni cour ni garage, à compter du 1^{er} juin avec une place par famille le temps des travaux. Il leur a été demandé de laisser le stationnement libre s'ils sont absents le week-end, une semaine ou plus. Il faudra pour certains, marcher un peu plus.

Il précise que sur la commune il y a 325 places de stationnement dans le bourg, 210 à la plage et environ 700 à Carteret, donc 1250 places sur l'ensemble du territoire. L'été, tout est complet, mais c'est logique avec le nombre de personnes présentes.

Il est possible de consulter l'ensemble des emplacements de stationnement sur le site de la commune (lien : <https://mairie.barneville-carteret.fr/ou-stationner-a-barneville-carteret>)

Vincent ARNAUD demande pourquoi sur la rue du Pic Mallet, les stationnements ont été marqués à cheval sur le trottoir, ce qui n'est pas pratique pour les piétons ?

Monsieur le Maire répond que les piétons peuvent emprunter l'autre côté de la voie. Cela a été tracé ainsi car la réglementation prévoit une largeur de voie précise et cette largeur n'aurait pas été respectée avec des places justes sur la chaussée. Le rétrécissement de la voie a d'ailleurs engendré une baisse de la vitesse, ce qui est une bonne chose. Ce tracé a un très bon impact sur la sécurité routière.

Bertrand LADUNE demande à Monsieur le Maire s'il envisage de rencontrer les commerçants qui ont instauré une pétition en ligne ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il rencontre les commerçants au fil de l'eau et il a appelé l'investigateur de cette pétition qui est d'ailleurs une source d'inepties.

Bertrand LADUNE en effet, ne porte aucun jugement sur le fonds de la pétition, et en laisse la responsabilité à son auteur, mais beaucoup de commerçants semblent inquiets.

Monsieur le Maire précise que ce qui lui est porté comme propos au niveau des amendes qui vont « pleuvoir » est faux. Il a en effet précisé qu'une nouvelle Garde-champêtre allait être nommée et c'est la raison pour laquelle, le stationnement réservé aux riverains sera mis en place seulement à son arrivée prévue le 1^{er} juin pour une aide et une compréhension.

Il tient à rappeler également que la zone bleue a été mise en place pour justement que les clients puissent profiter des commerces des centres bourgs, et non pas pour que les commerçants ou leurs employés y stationnent leurs véhicules à longueur de journée. La nouvelle Garde-champêtre, avec Patrice BELLIER, auront pour mission de faire respecter la zone bleue pour fluidifier le stationnement.

Vincent ARNAUD demande s'il y aura des horaires aménagés comme pour le stationnement des camping-cars la nuit par exemple. Monsieur le Maire précise qu'en effet, c'est une réflexion à avoir.

Il est précisé que des disques de stationnement « zone bleue » sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations que lui a données le Conseil Municipal :

Décision n°2 – 2023

Acceptation d'un don de 50€ de Madame Marie-Thérèse REGNAULT car elle n'a pas pu assister au repas des cheveux blancs alors qu'elle s'était inscrite,

Décision n°3-2023

Signature du contrat avec la société Mesnil System pour une mission de coordination SPS pour les travaux de l'Eglise du Bourg 2 028.00€TTC.

Choix des entreprises pour la viabilisation du lotissement HLM rue d'Aurigny

Monsieur le Maire rappelle que la commission chargée de l'analyse des offres s'est réunie le mercredi 10 mai 2023. Le cabinet SAVELLI, Maître d'œuvre, a présenté le rapport d'analyses des offres et les entreprises suivantes ont été validées par la commission :

Entreprise	Lot	Montant HT
Thomas et Fils	1 - Terrassement – Voirie gravitaire	182 292.77€
SARLEC (avec SITPO pour l'eau)	2 - Réseaux souples : EP AEP Telecom...	104 377.00€
VALLOIS	3 - Espaces verts	6 810.21€

Soit un total HT de 293 479.98€, somme à laquelle il conviendra d'ajouter environ 20 000€ pour ENEDIS.

Pour information, quatre entreprises ont répondu pour le Lot 1 : EUROVIA, THOMAS et FILS, OUEST TERRASSEMENT et BOUCE TP

Trois entreprises ont répondu pour le Lot 2 : INEO, SPIE et SARLEC

Deux entreprises ont répondu pour le lot 3 : RATEL et VALLOIS

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Subventions Complémentaires :

Monsieur le Maire précise que lors du vote des subventions, une somme non dédiée a été actée. Depuis la date du vote, certaines demandes sont parvenues et d'autres avaient été oubliées en 2022 :

Horse-Ball : soutien aux deux finalistes du Championnat de France pour leur transport à Lamotte Beuvron : 500€ (Amandine et Eugénie). La Région prend en charge les transports, mais uniquement si le départ se fait de Rouen. Le plus simple pour elles est bien évidemment de partir de Barneville-Carteret pour se rendre à Lamotte Beuvron.

Soins Palliatifs : 500€. La subvention n'a pas été versée en 2022 faute de rib transmis.

Courir ensemble : 1230€. Cette subvention correspond au règlement du prestataire des structures gonflables pour les enfants lors de la course de la Mère Denis.

Barneville-Carteret Internationale : 3 000€

Il s'agit en effet d'une création en cours d'une nouvelle association pour renforcer les liens avec les îles Anglo-Normandes et Eschede avec deux volets dans les objectifs :

- Permettre aux jeunes d'aller à Jersey, à Guernesey ou à Eschede, dans le cadre d'échanges
- Mettre en liaison les besoins de Jersey avec les entreprises du Cotentin.

Sur ce dernier point, la visite récente du Ministre du Développement économique de Jersey a été très intéressante et constructive. Il s'est rendu à Cherbourg pour visiter le Port et l'Aéroport, et ensuite est venu à Barneville-Carteret visiter la ville et ses équipements et a pris contact avec le directeur du Super U des Pieux et celui de la SABCO.

Le Ministre est de plus très favorable aux échanges avec les jeunes via les écoles primaires et le collège. D'ailleurs une école de Saint Lawrence a déjà pris contact avec l'école du Clos des Sources.

Monsieur le Maire précise également que le Ministre a beaucoup discuté avec de nombreuses personnes lors de sa venue.

Il convient donc, pour la création de cette association, de lui octroyer des fonds pour sa mise en place.

Bertrand LADUNE demande s'il est possible de connaître l'organigramme de cette association ?

Gilbert CHODORGE en sera le Président, Jules LEGOUET, le Trésorier et Bruno MEDA le Secrétaire, pour la création de l'Association. Ensuite toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour créer un nouveau bureau.

Bertrand LADUNE précise que les îles Anglo-Normandes ont souffert du Brexit et de la crise sanitaire et que ce nouvel échange est une bonne chose. Il précise cependant que la subvention ne devra être votée que lorsque les statuts seront enregistrés à la Préfecture.

Il lui est répondu par l'affirmative, ce ne serait pas possible autrement. Gilbert CHODORGE précise que les statuts sont déposés, la Préfecture n'a pas encore transmis le récépissé.

Jacqueline HOUGHTON précise que c'est bien pour les échanges entre jeunes et pour les stages de 3^{ème} ou bien les jobs d'été. Elle est à disposition de l'association pour apporter son aide.

Vincent ARNAUD précise qu'il est dommage que les jeunes intéressés ne se soient pas manifestés avant auprès des associations existantes dont une vient de se dissoudre.

Monsieur le Maire lui répond que les objectifs n'étaient pas forcément les mêmes et qu'il ne fallait pas perturber l'existant.

Bertrand LADUNE trouve l'initiative intéressante avec le souhait que lorsque l'association sera créée, un nouveau Bureau soit mis en place, sans élus.

Monsieur le Maire lui répond que c'est en effet le souhait de tout le monde.

Soutien à la Turquie après le séisme : 1 000€. Dans le même esprit que le soutien apporté à l'Ukraine, via une association ONG reconnue.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les attributions de subventions proposées.

Participation aux frais scolaires de l'école de Saint Maurice en Cotentin :

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Scolaire de Saint Maurice en Cotentin a transmis un état des sommes à verser au titre des participations scolaires pour l'enfant Ysoline COULON-TRIPPEY scolarisée en CE2 pour 1089,91€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette somme.

Indemnité pour fin de détachement d'office.

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été évoqué lors du vote du Budget. Le responsable du Port, Pierrick LEDARD est en position de détachement d'office, procédure spécifique pour les agents, lorsqu'un service est transféré à une autre entité, ce qui fût le cas lors du transfert de la gestion portuaire à la SPL des Ports de la Manche. Pierrick LEDARD est actuellement rémunéré sur un poste plus important et il a sollicité la fin de son détachement, en raison notamment des taux de cotisation pour sa retraite, qui étaient calculées sur son poste au sein de la Mairie.

La loi prévoit que la fin d'un détachement d'office donne lieu à indemnisation.

Pour le versement de l'indemnité, il est nécessaire en effet d'établir une convention signée des deux parties puisque le montant de l'indemnité qui sera versé à l'agent résulte d'un accord et non pas du calcul de l'indemnité fixé réglementairement.

Après rencontre, un accord a été conclu à hauteur de 15 000€, ce qui correspond environ à la somme nécessaire au rachat des points retraite pour la période du détachement.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le montant de l'indemnité à verser et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Tirage au sort des jurés d'assises – liste préparatoire 2024.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 28 avril 2023 qui porte répartition par canton et par commune du nombre des jurés d'assises de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2024.

Art. 1 : les 393 jurés devant composer la liste du jury des assises pour l'année 2024 sont répartis proportionnellement au tableau officiel de la population. Cette répartition est faite par commune ou communes regroupées à raison d'un juré pour 1300 habitants.

La liste préparatoire sera dressée en deux exemplaires dont l'un déposé à la Mairie et l'autre transmis impérativement avant le 15 juillet 2023 au Tribunal Judiciaire de Coutances – Greffe de la Cour d'assises – CS 40719 – 50207 COUTANCES Cedex.

Canton n°17 des Pieux : 17 jurés

- Les Pieux : 2 jurés

- Port-Bail-sur-Mer : 2 jurés

- Barneville-Carteret : 1 juré

- Flamanville : 1 juré

- Communes regroupées de Baubigny, Benoîtville, Bricquebosq, Fierville-les-Mines, Grosville, Héauville, Helleville, La Haye-d'Ectot, Le Mesnil, Le Rozel, Les Moitiers-d'Allonne, Pierreville, Saint-Christophe-du-Foc, Saint-Georges-de-la-Rivière, Saint-Germain-le-Gaillard, Saint-Jean-de-la-Rivière, Saint-Maurice-en-Cotentin, Saint-Pierre-d'Arthéglise, Sénoville, Siouville-Hague, Sortosville-en-Beaumont, Sotteville, Surtainville, Tréauville : 11 jurés.

Le maire de Surtainville procédera au tirage au sort uniquement des communes regroupées du canton n°17 des Pieux.

Il convient donc de tirer au sort le nom de trois personnes au vu de la liste électorale. Les personnes tirées au sort devront avoir 23 ans en 2024.

Sont tirées au sort les personnes suivantes :

Marie-Hélène LETELLIER, 69 rue du Cap

Sébastien LAPERE, 11 chemin du Tôt

Laurent YGOUF, 4 route de la Corniche.

Contrat de Pôle de Services du Conseil Départemental de la Manche – Acte de candidature

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat de Pôle de Services (CPS) signé avec le Département de la Manche est échu depuis le 31 décembre 2022.

La commune a pu bénéficier d'un montant de subvention important pour différents projets :

La MAM, le Skate Park, l'aménagement du boulevard Maritime, l'aménagement de la promenade Abbé Lebouteiller, l'espace inclusif du Terre-plein du havre. Il précise que Barneville-Carteret est une des seules communes à avoir utilisé la quasi-totalité de l'enveloppe qui lui a été attribuée.

Grâce au Contrat de Pôle de Services, les 67 communes éligibles peuvent, sur une période de quatre ans et à raison d'un CPS au titre de la politique 2022-2028, solliciter une aide financière pour les projets partagés en termes de priorité et identifiables parmi les 6 thématiques éligibles suivantes : équipements et services au public ; habitat ; aménagement et

mobilité douce ; biodiversité ; économie sociale et solidaire ; cohésion sociale (Plus de répartition par volet attractivité / centralité / cohésion sociale).

Il convient donc dans un premier temps de proposer la candidature de la commune au titre du Contrat de Pôle de Services à venir pour les projets suivants :

- Projet multisites multisports
- Voies Douces, pour la partie restante de la Cale Ventrillon jusqu'à la Potinière. A cet effet, Monsieur le Maire précise que le Plan Vélo du Département, pour sa partie traversant la commune, débutera en octobre pour se terminer avant Noël pour l'aménagement du Pont du Havre. Ensuite pour la rue des Prés Salés, ce sera avant l'été 2024. Il faut en effet attendre que les dumpers chargés de l'enlèvement des sédiments de la parcelle ZD 72 aient terminés leur travail d'amendement agricole de la parcelle voisine. Ils emprunteront cette voie car l'Etat leur interdit de passer ailleurs, en raison de la présence d'un petit fossé en zone PPRL rouge... il semble plus judicieux, pour l'Etat d'utiliser une voie au risque de l'abîmer !
- Espace détente inclusif place Terminus.

Pour information, l'enveloppe pour la commune pourrait être de 833 600.00€ avec 20% supplémentaire éventuels en cas d'indication précise et d'engagement en matière de transition écologique et inclusive permettant de justifier la demande de 20% supplémentaire.

Bertrand LADUNE demande s'il est possible d'ajouter aux trois propositions la rénovation des bâtiments des anciennes écoles.

Monsieur le Maire lui répond que les trois projets actés risquent d'absorber l'ensemble de l'enveloppe.

Bertrand LADUNE en est conscient, mais il pense qu'il conviendrait de mettre des projets de côté au cas où d'autres communes ne consommeraient pas tout ce qui leur sera attribué.

Monsieur le Maire lui répond qu'il sera toujours possible de procéder à une revoyure. Il rappelle également que pour certains projets, d'autres aides sont à solliciter comme la DETR, les Fonds Verts, les Fonds de concours, les Fonds Européens...

Il précise d'ailleurs que le Cotentin a émis un avis favorable au Fonds de Concours sollicité pour les stations multimodales, mais que pour la DETR, la Préfecture est toujours en attente de l'avis de la DDTM.

Vincent ARNAUD demande si à la plage, l'arrêt de bus sera au même endroit ? Car il y a un endroit plus approprié sur le parking quelques mètres plus loin, ce qui éviterait l'attente derrière le bus le matin.

Monsieur le Maire lui répond que cet arrêt de bus devient une station multimodale dans le cadre de la politique de la mobilité et qu'il convient de conserver des places de stationnement à proximité, c'est obligatoire.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la candidature de la commune au futur Contrat de Pôle de Services du Département pour les 4 prochaines années en inscrivant les 3 projets proposés.

Nomination des membres de la commission de révision des listes électorales pour la période 2023-2026 :

Monsieur le Maire rappelle que les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont désignés pour une durée de trois années. Il convient donc de procéder au renouvellement de ces membres pour la période 2023-2026.

Le Maire, les adjoints et les conseillers délégués disposant d'une délégation ne peuvent être membres de cette commission.

Elle comprend 5 membres : 3 membres issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors des dernières élections municipales et 2 membres issus de l'autre liste.

Le Code Electoral précise que les conseillers doivent être volontaires et pris dans l'ordre du tableau, la Circulaire Préfectorale précise également que dans la mesure du possible il convient d'éviter la reconduction des membres de la commission de contrôle précédente qui étaient :

Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX, Jacqueline HOUGHTON, Yveline BONNET, Catherine POT et Vincent ARNAUD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la reconduction des membres désignés en 2020 dans leurs fonctions pour les trois prochaines années.

Tarification des activités « Bouge e Côte des Isles »

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des tarifs proposés par la commission du Service Commun, valide les tarifs proposés, à l'unanimité.

ACTIVITES	Tarif territoire	Tarif Hors 3CI	Tarif adhérent local jeunes
1 Jeux de Plage	3,00 €	3,00 €	2,00 €
2 Sports collectifs en salle	3,00 €	3,00 €	2,00 €
3 Sports de raquettes	3,00 €	3,00 €	2,00 €
4 Sports de combat	3,00 €	3,00 €	2,00 €
5 Sports artistiques	3,00 €	3,00 €	2,00 €
6 Tir à l'arc	3,00 €	3,00 €	2,00 €
7 Rando VTT	3,00 €	3,00 €	2,00 €
8 Tournoi Play station	3,00 €	3,00 €	2,00 €
9 Tournoi baby-foot	3,00 €	3,00 €	2,00 €
10 Jeux de société	3,00 €	3,00 €	2,00 €
11 Grand jeu extérieur (2 jours)	10,00 €	10,00 €	6,00 €
12 Cinéma	3,50 €	5,00 €	2,00 €
13 Equitation BC	5,00 €	12,00 €	3,00 €
14 Golf (prestation de 2h) (10 enfants max) moins de 4 = annulation	5,00 €	12,00 €	3,00 €
15 Tir à l'arbalète (14 ans)	,00 €	12,00 €	3,00 €
16 Char à voile Portbail (la séance)	7,00 €	16,00 €	6,00 €
17 Voile Portbail (la séance)	8,00 €	20,00 €	6,00 €
18 Voile Club nautique de Barneville Carteret	8,00 €	20,00 €	6,00 €
19 Voile catamaran Portbail (la journée)	8,00 €	20,00 €	6,00 €

20	Kayak simple Portbail (2 heures)	7,00 €	20,00 €	6,00 €
21	Kayak double Portbail (2 heures)	7,00 €	20,00 €	6,00 €
22	Aviron Barneville Carteret(la séance)	7,00 €	20,00 €	6,00 €
23	Paddle	8,00 €	20,00 €	6,00 €
24	Surf avec 1 moniteur à Hattainville	10,00 €	25,00 €	8,00 €
25	Activité EPN (1 séance- 2h00)	2,00 €	5,00 €	1,00 €
26	Piscine Océalis la Hague - Bus 55 passagers	5,00 €	10,00 €	3,00 €
27	Piscine les pieux	5,00 €	10,00 €	3,00 €
28	Bowling (2 parties et location chaussures offerte) - BUS 55 passagers	8,00 €	15,00 €	5,00 €
29	Laser Game (2 parties et 1 offerte) - Bus 55 passagers	10,00 €	25,00 €	8,00 €
30	Accrobranche	15,00 €	35,00 €	10,00 €
31	Escape Game (groupe de 6 personnes)	10,00 €	25,00 €	8,00 €
32	Evènement sportif professionnel	6,00 €	20,00 €	4,00 €

Eglise du Bourg : choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité, de chauffage, de sonorisation et d'éclairage

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu des travaux de restauration de l'Eglise du Bourg, il convient de revoir également la partie électricité, chauffage, sonorisation et éclairage.

Le BRM et SOGELEC 50 ont été sollicités et ont remis une offre de prix.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre présentée par SOGELEC 50 pour un montant global pour l'ensemble des travaux de 89 405.00€HT.

Bertrand LADUNE demande s'il est nécessaire, dans une Eglise, d'avoir une détection incendie et s'il est possible d'avoir le planning des travaux de l'église. Monsieur le Maire se renseignera pour le premier point et le planning sera transmis aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de l'entreprise SOGELEC 50.

Déclassement de matériel : 2 tentes.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2009, la commune a procédé à l'acquisition de tentes pour les manifestations.

Les tentes sont vieillissantes, la société qui a vendu ce matériel n'existe plus et il est difficile de trouver des pièces de rechange,

Il convient donc de renouveler ce matériel sur plusieurs années, le budget pour deux tentes a été acté en 2023. Elles sont commandées et livrées.

Il est donc nécessaire de procéder au déclassement de deux tentes anciennes. Monsieur le Maire propose de les donner à la commune de Saint Jean de la Rivière, à charge pour elle d'en assurer la maintenance et le montage, la responsabilité de la commune de Barneville-Carteret ne pouvant être engagée.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Réorganisation des services de la Présence Postale sur la commune

Monsieur le Maire précise qu'il siège à la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) et qu'il a reçu la Délégation Régionale de Normandie – Section Manche de La Poste pour évoquer une proposition de changements d'horaires pour les deux bureaux de poste de la commune suite à un diagnostic établi par La Poste.

La Poste a obligation, quand elle souhaite des aménagements d'organisation d'en informer les Conseils Municipaux concernés.

Il rappelle qu'actuellement les deux bureaux de poste de la commune fonctionnent ainsi :

Barneville-Bourg 8h30-12h00 du lundi au samedi

Carteret : de 14h00 à 16h15 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 14h30 à 16h15 le mardi et de 10h30 à 12h30 le samedi.

Il rappelle également la présence de La Poste Relais au magasin Utile du Bourg de Barneville, ouvert de 8h30 à 20h00 du lundi au samedi et de 8h30 à 13h00 et de 16h00 à 20h00 le dimanche ainsi qu'un Relais Pickup à la Maison de la Presse du Bourg ouvert de 7h30 à 12h15 et de 14h00 à 19h00 les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 7h30 à 12h30 le jeudi et de 9h00 à 12h00 le dimanche.

Des travaux ont été réalisés pour un meilleur accueil au bureau de poste du Bourg.

Compte tenu des données sur la fréquentation :

La structure des opérations fait apparaître une forte proportion des opérations de courrier colis, qui pèsent 90,7% du total des opérations du bureau dont 18,5% sont des instances.

Les opérations bancaires totalisent 7,8 % des opérations.

L'activité constatée par heure du facteur-guichetier est d'environ 11 min.

La Poste souhaite profiter des travaux du bureau de poste de Barneville pour accueillir dans de meilleures conditions ses usagers avec une amplitude d'ouverture tous les jours pour 31h45 6 jours sur 7 ainsi :

Du lundi au samedi : 8h30-12h00

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h00 à 16h15 et le mardi de 14h30 à 16h15.

Le bureau de Carteret sera fermé avec maintien du DAB par l'insistance de Monsieur le Maire.

Un Point Relais sera installé en plus à la Maison de la Presse de Carteret selon ses horaires d'ouverture.

Du lundi au samedi : 7h15-12h30

Dimanche : 8h30-12h30 – 14h30-19h15

Les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis : 14h00-19h15.

Jacqueline HOUGHTON demande si les points relais sont dotés d'agents de La Poste ? Il lui est répondu par la négative, les commerçants reçoivent une formation sur les produits postaux.

Cette mise en place se fera à partir du 1^{er} septembre 2023.

Tous les Conseillers Municipaux ont ainsi l'information pour la relayer et ils émettent un avis favorable à la proposition établie.

Questions transmises en amont du Conseil :

- *Présentation de l'organisation de l'élection des délégués au sein des élus du conseil municipal le 09 juin 2023 en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023 (Maires info du 13 avril 2023 en PJ).*

Une note sur l'organisation de la désignation des délégués à l'élection des sénateurs sera transmise aux Conseillers Municipaux.

D'un commun accord, une liste commune sera présentée le 9 juin prochain pour l'élection composée de 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants issus de la liste de la majorité et 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant issus de la liste d'opposition.

- *Aide et soutien de l'activité économique de notre commune : de nombreux commerçants peinent particulièrement cette année, à recruter des salariés en CDI ou des saisonniers. Une des causes prépondérantes est le parc immobilier locatif de la commune qui est restreint et très onéreux.*

Bertrand LADUNE a discuté avec plusieurs commerçants qui sont inquiets pour le recrutement de saisonniers pour la saison. Ils ont des pistes favorables mais les jeunes ne trouvent pas à se loger. Serait ce possible de réserver des chambres au Centre Eugène Godey ou bien un mobil home au Camping des Bosquets ?

Monsieur le Maire est bien conscient de ce problème et les élus travaillent sur différentes pistes depuis de nombreux mois déjà.

France COSTA-TORRO, en charge du Centre Eugène Godey, précise qu'il y a un tarif saisonnier pour le Centre, mais pour 2023, il est complet sur de nombreuses périodes de la saison.

Quand au camping, c'est aux saisonniers ou aux commerçants de réserver les mobil home, la commune n'étant pas compétente pour le faire.

Quoi qu'il en soit, une réflexion est à mener rapidement sur la rénovation du bâtiment de la rue des Ecoles et sur la faisabilité d'aménager le rez-de-chaussée de la Maison des Roulants au Valnotte qui accueille à l'étage, les surveillants de plage.

La séance est levée à 20h25.

Vu, le Maire,

David LEGOUET.

